



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent



DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 octobre 2023 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
M.	Quentin Kelhetter	conseiller siège #2
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
Mme	Joanne Costo	conseillère siège #5
Mme	Annie Demers	conseillère siège #6

Sont Absents :

Mme	Valérie Giguière	conseillère siège #1
Mme	Amélie Guay	conseillère siège #4

Assiste également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023 :
 - 3.1 Approbation ;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour ;
 - 5.2 Formation FPS – Formation en secourisme ;
 - 5.3 Lettre d'appui au projet Capsule Saint-Laurent MRC Bécancour ;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements ;
 - 6.2 Vérification comptable 2023 – Soumission ;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Suivi aide financière PRABAM – Caserne ;
 - 7.1.1 Honoraire professionnel des auditeurs ;
 - 7.1.2 Résolution pour la reddition de comptes ;
 - 7.1.3 Résolution de confirmation des travaux réalisés ;
 - 7.2 Règlement # 190-2023 modifiant le règlement # 129-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 ;
8. TRANSPORT :
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseau d'aqueduc et d'égouts ;
 - 9.2 Aqueduc Rang Saint - Charles :
 - 9.2.1 Entente Intermunicipale avec Parisville ;
 - 9.2.2 Municipalisation des réseaux privés ;
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport des permis émis en septembre 2023 ;
 - 10.2 Rapport géotechnique – Côte du Quai ;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 10.3 Recommandations comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Gestion Pérusse : lot # 6 083 880, 12e Avenue ;
 - 10.3.1 Abrogation de la résolution # 2023-09-245 ;
 - 10.3.2 Nouvelle résolution suite au nouveau plan du projet ;
- 11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Honoraire professionnel Maçonnerie – Projet Église ;
 - 11.2 Patinoire :
 - 11.2.1 Travaux pour les nouvelles bandes patinoires ;
 - 11.2.2 Entretien de la patinoire 2023-2024 ;
 - 11.3 Entretien de la piste de ski de fond et piste de randonnées ;
 - 11.4 Spectacle de Noël 2023 – École Le Phare ;
 - 11.5 Infos – Bibliothèque ;
 - 11.6 Ensemencement Hydraulique – Piste de glissade ;
- 12. QUESTIONS DIVERSES (Élus);
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (Citoyens);
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

2023-10-258

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu en ajoutant le point 11.6 Ensemencement Hydraulique – Piste de glissade.

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

2023-10-259

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 5 septembre dernier.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 3 octobre 2023 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

5.1 Suivi de dossier – MRC de Bécancour

- Consultation publique
- Planification stratégique

5.2 Formation FPS – Formation en secourisme

Considérant le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins prévoient que tout employeur doit s'assurer, en tout temps durant les heures de travail, de la présence dans l'établissement d'un nombre minimal de secouristes qualifiés. Par « qualifiés », on entend que le secouriste a reçu une formation *Secourisme en milieu de travail* de seize (16) heures par un fournisseur de services reconnu par la CNESST et recertifié tous les trois (3) ans;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le cout de la formation sera subventionné par la CNESST pour les 2 participants de la municipalité à l'exception des frais de déplacement et les frais de repas ;

2023-10-260

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M. Stéphane Tousignant et Mme Lianne Poisson à suivre la formation en FPS dans le but de répondre aux normes de la CNESST, le 27 novembre 2023 et le 4 décembre 2023;

D'assumer les frais de déplacement et les frais de repas des 2 participants sur présentation de pièces justificatives.

5.3 Lettre d'appui au projet Capsule Saint-Laurent MRC Bécancour

Considérant le projet de capsule vidéo concernant le fleuve Saint-Laurent dans la MRC Bécancour du comité ZIP Les deux Rives;

Considérant que l'objectif de ce projet est de faire connaître les écosystèmes, du fleuve ses enjeux, son histoire, sa fragilité et ses menaces;

Considérant que 11 panneaux intégrant un code QR donnant un accès instantané à la capsule seront installés dans la région, dont 3 à Deschaillons-Sur-Saint-Laurent;

Considérant la demande de lettre d'appui du comité ZIP Les deux Rives pour ce projet;

2023-10-261

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande et d'envoyer la lettre d'appui au comité ZIP Les deux Rives pour le projet de capsule sur le fleuve Saint-Laurent.

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2023-10-262

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des revenus :	68 396,18 \$
Total des salaires :	21 858,89 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	117 442,18 \$
Total des comptes à payer –Municipalité :	181 845,93 \$
Total des Dépenses :	321 147,00 \$

6.2 Vérification comptable – Soumission

Considérant les offres de services reçues de la firme Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour les travaux de vérification comptable pour l'année 2023 :

Description	2023
-------------	------



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Description	2023
1. Audit des livres comptables, préparation du rapport financier et des déclarations fiscales	9995\$
2. Présentation des états financiers au conseil municipal	540\$
3. Préparation de l'entente intermunicipale de l'assainissement des eaux usées	1485\$
4. Audit de la reddition de compte du Régime de compensation de la collecte sélective	725\$

*Plus les taxes applicables

Considérant que ladite firme a fait une soumission pour 1 an seulement suite à l'incertitude économique, à l'inflation et au marché de la main-d'œuvre très changeant;

2023-10-263

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services énumérés ci-dessus à la firme Groupe RDL Thetford / Plessis inc. pour réaliser les travaux de vérification comptable pour l'année 2023.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Suivre d'aide financière PRABAM – Caserne

7.1.1 Honoraire professionnel des auditeurs;

Considérant que les travaux à la caserne sont achevés (réfection de toiture et installation de deux thermopompes);

Considérant que la municipalité doit envoyer un rapport au MAMH pour faire la reddition de compte de l'aide financière PRABAM;

Considérant que le MAMH demande à la municipalité d'engager un professionnel agréé pour rédiger le rapport de mission de procédures convenues (NCSC 4400);

Considérant l'offre de services de la firme « GROUPE RDL THETFORD/PLESSIS INC » pour l'audit du rapport au montant de 995\$ plus les taxes applicables;

2023-10-264

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « GROUPE RDL THETFORD/PLESSIS INC. » au montant de 995 \$ plus les taxes applicables.

7.1.2 Résolution pour la reddition de compte

Considérant que les travaux de la caserne (réfection de la toiture et l'installation des deux thermopompes) ont pris fin le 2 octobre 2023;

Considérant que la MAMH exige une résolution du conseil municipal pour la déclaration de la fin des travaux ainsi que la reddition de compte;

2023-10-265

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

De déclarer la fin officielle des travaux de la caserne et d'autoriser le chargé de projet, M. Saad Rekkal de procéder à la reddition des comptes.

7.1.3 Résolution de confirmation des travaux réalisés

2023-10-266

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De déclarer que les travaux de la caserne (réfection de la toiture et l'installation des deux thermopompes) ont pris fin le 2 octobre 2023.

7.2 Règlement # 190-2023 modifiant le règlement # 129-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911

Considérant les dispositions contenues à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale;

2023-10-267

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'article 244.69 du règlement # 129-2016 soit remplacés par le suivant :

1. 244.70. À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le règlement # 129-2016 est modifié par l'insertion après l'article 244.69 du suivant 244.70.

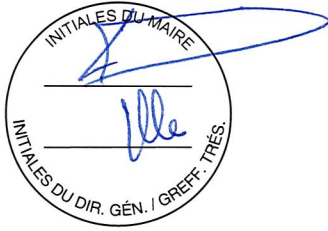
Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, et les articles pour fumeurs et de cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005\$: il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1,r.14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

8. TRANSPORT



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de septembre 2023 est de 399,00 m³ (87 780 gallons impériaux).

9.2 Aqueduc Rang Saint-Charles

9.2.1 Entente intermunicipale avec Parisville

Considérant la position ferme de la municipalité de Parisville relative aux branchements sur les réseaux privés du rang Saint-Charles et qui est en processus de municipalisation par la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent;

Considérant que le volet de l'étude technique des réseaux privés est complété par la firme Tetrattech QI inc.;

Considérant l'imprévisibilité de l'échéancier des étapes à venir pour l'acquisition des réseaux privés par la municipalité;

Considérant l'exigence stricte de la municipalité de Parisville sur l'installation de compteurs dans les 12 mois de la signature de l'entente. « Article 3 »;

2023-10-268

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les principes de l'entente intermunicipale;

Et de procéder à sa signature au début de l'année financière où la municipalisation sera complétée et les compteurs d'eau installés à la satisfaction des deux parties.

9.2.2 Municipalisation des réseaux privés

Considérant que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Parisville désirent se doter d'une entente intermunicipale relative à la mise en commun de la production et de la distribution d'eau potable;

Considérant que 2 demandes de branchement de citoyens au réseau d'aqueduc ont été adressées à la municipalité de Parisville dans le rang Saint-Charles à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que la municipalité de Parisville est mandataire du projet;

Considérant qu'un mandat d'assistance a été octroyé à la firme Tetra Tech Qi inc. pour la réalisation du projet;

Considérant qu'un mandat a été octroyé à la firme ARRAKIS Consultants inc. pour déterminer si les besoins projetés en eau potable par les 2 municipalités pourront être comblés par l'aquifère des puits du rang Saint-Joseph;

Considérant le résultat de ces 2 mandats;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant la validation de l'entente intermunicipale par la firme Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.;

2023-10-269

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De continuer à procéder à la mise en œuvre de la municipalisation des réseaux privés d'aqueduc;

D'organiser une consultation citoyenne pour les propriétaires des réseaux d'aqueduc du rang Saint-Charles;

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de permis émis en septembre 2023

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de septembre 2023 indique que 1 permis a été délivré pour un montant total de 20 000 \$.

2023-10-270

10.2 Rapport géotechnique – Côte du Quai

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le rapport géotechnique – Côte du Quai d'août 2023, tel que préparé par Nvira Environnement inc.

10.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Gestion Pérusse : lot # 6 083 880, 12^e Avenue

10.3.1 Abrogation de la résolution # 2023-09-245 Gestion Pérusse : lot # 6 083 880, 12^e Avenue

2023-10-271

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Joanne Costo
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'abroger la résolution # 2023-09-245 Gestion Pérusse : lot # 6 083 880, 12^e Avenue.

10.3.2 Nouvelle résolution suite au nouveau plan du projet

Considérant que le projet d'immeuble est situé dans la zone M-06 et est assujéti aux dispositions du règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #25 du règlement #188-2023 s'appliquent;

Considérant que le comité a pris connaissance des esquisses, photos des lieux, renseignements et des modifications apportées au projet déposé initialement, ainsi que des plans reçus, le 2 octobre 2023;

Considérant que le comité a reçu les précisions relatives aux stationnement, aménagement extérieur, portant sur l'éclairage, lesquels sont requis afin de déterminer si le projet s'intègre au milieu bâti environnant;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'il appert que le projet amendé s'intégrera, par sa volumétrie et son implantation au milieu bâti environnant;

Considérant que l'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux;

Considérant que les autres éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du règlement de zonage #96-2012;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent aux membres du conseil d'émettre un avis favorable relativement à la présente demande, et ce, pour les motifs invoqués dans le présent préambule.

2023-10-272

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'autorisation particulière de l'entreprise Gestion Pérusse sur le lot #6 083 880, 12^e Avenue.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Honoraire professionnel Maçonnerie – Projet Église

Considérant que notre architecte nous recommande de faire des ouvertures exploratoires dans la brique à 2 ou 3 endroits, afin de valider l'état de la brique et de la chambre d'air derrière la brique;

Considérant que cela aiderait l'architecte à finaliser les recommandations et les plans pour la réfection des façades;

Considérant l'offre de services de la firme Maçonnerie Yvon Lavigne et Fils pour les ouvertures exploratoires des briques aux montants de 1 600 \$ plus les taxes applicables;

2023-10-273

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Maçonnerie Yvon Lavigne et Fils au montant de 1 600 \$, plus les taxes applicables pour l'ouverture exploratoire des briques.

11.2 Patinoire

11.2.1 Travaux pour nouvelles bandes patinoires

Considérant que la municipalité souhaite installer du MG 20 sur la nouvelle patinoire;

Considérant que la machinerie d'excavation Saint Croix (Buteur D5K2 et le rouleau compacteur) est déjà sur place pour les travaux du bouclage;

Considérant les offres de services reçus pour la réalisation des travaux;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Firme	Prix MG 20 (Livraison incluse)	Boueur D5k2 (4 heures)	Rouleau compacteur (1 jour)
Excavation Sainte- Croix Inc.	10 141,20 \$	150 \$/h	360 \$ /jour
Groupe Bellemare	10 332 \$	150 \$/ h	360 \$ /jour

*Plus les taxes applicables

2023-10-274

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Excavation Sainte Croix, au montant de 10 141,20 \$ plus les taxes applicables pour l'achat du MG20 et les travaux de la machinerie de notre patinoire.

11.2.2 Entretien de la patinoire 2023-2024

2023-10-275

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'afficher le poste pour l'entretien de la nouvelle patinoire pour la saison 2023-2024

11.3 Entretien de la piste de ski de fond et piste de randonnée

Point à reporter à une séance ultérieure.

11.4 Spectacle de Noël 2023 – École Le Phare

Considérant la demande de l'école Le Phare pour louer la salle d'Église, et ce, de façon gratuite pour le spectacle de Noël 2023;

Considérant que l'activité en question a toujours été apprécié par les citoyens;

2023-10-276

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande pour louer la salle de l'Église, et ce, de façon gratuite pour le spectacle du 21 décembre 2023 de l'école Le Phare.

11.5 Infos – Bibliothèque

11.6 Ensemencement Hydraulique – Piste de glissade

Considérant le projet de piste de glissade de la municipalité;

Considérant que le piste de glissade a besoin de l'ensemencement d'une surface de 12 000 pieds carrés pour un procédé de plantation facile et rapide;
Considérant les offres de service reçus pour la réalisation des travaux;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2023-10-277

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme H.E.C.A, au montant de 3000\$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de l'ensemencement hydraulique.

**12.
QUES
TIONS
DIVERSES
(Élus)**

Firme	Prix	Disponibilité
H.E.C.A Solutions	3 000 \$	Immédiatement
FEUILLAGES DU QUEBEC	3 110.85 \$	3 jours ouvrables après l'octroi du mandat

- Branchement d'eau - aqueduc
- Fête d'Halloween 29 octobre 2023

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (Citoyens)

- Recommandation CCU
- Clôture/Permis
- Municipalisation aqueduc rang Saint-Charles
- Glissement/Calvaire
- Sécurité services incendies
- 911
- Piste de glissade
- Démolition du CIUSSS
- Halte routière
- Terrain de pétanque
- Branchement rang Saint-Joseph
- Micro/Son

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2023-10-278

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h58

Hanta Rasami
Directrice générale et
greffière-trésorière

Christian Baril
Maire